

ATTENTION À L'ENDROIT OÙ VOUS PLANTER VOS ARBRES !

Planter un arbre apporte de grands bienfaits. Cependant, planter un arbre à certains endroits peut également engendrer de grandes conséquences :

- sous les fils électriques signifie qu'il sera nécessaire de procéder à un émondage lorsque les branches seront à la hauteur des fils, ce qui peut causer du tort à ces arbres.
- dans l'emprise de la Ville peut occasionner des dommages considérables aux infrastructures municipales.

D'ailleurs, certaines essences sont strictement interdites à moins de 15 mètres de toute ligne de propriété, de tout bâtiment, de toute fosse septique et champ d'épuration, de tout puits et de toute infrastructure d'alimentation en eau potable ou d'élimination des eaux usées ou pluviales en raison de leurs racines qui s'étendent et endommagent les infrastructures souterraines.

- ➔ Il s'agit du peuplier faux-tremble, du peuplier blanc, du peuplier de Lombardie, du peuplier du Canada, du saule, de l'érable argenté et de l'orme américain.

Nous demandons votre collaboration afin d'éviter des dommages aux arbres et aux infrastructures !